

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 09 septembre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 9 Septembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUBAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil sous la Présidence de Madame DUPUY Valène, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 8

Ayant donné pouvoir : 6

Votants : 14

Présents : Mr BODIN Jean-Michel, Mme DUPUY Valène, Mme CHANQUOY Véronique, Mme COUSIN Éliisa, Mr DESCAMP Jean-Marie, Mme DARZACQ Vanessa, Mme RODRIGUES Marine, Mr TRIGNOL François.

Excusés : Mme BON Amélie, Mme DELTEIL Stéphanie, Mr CHANET Jean-Pierre, Mr GENEAU Philippe, Mr GALINAT Arthur, Mme LE DIGABEL Laetitia.

Pouvoirs : Mme BON Amélie donne pouvoir à Mme DUPUY Valène.

M. CHANET Jean-Pierre donne pouvoir à M. DESCAMP Jean-Marie.

Mme DELTEIL Stéphanie donne pouvoir à Mme CHANQUOY Véronique.

M. GALINAT Arthur donne pouvoir à Mr TRIGNOL François.

M. GENEAU Philippe donne pouvoir à Mme COUSIN Elisa.

Mme LE DIGABEL donne pouvoir à Mme DARZACQ Vanessa.

Absent : Mr BENOITON Olivier.

Secrétaire de séance : Mme DARZACQ Vanessa

Délibération n° 2022-040

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement aux associations

Madame le Maire rappelle que tous les ans, il est attribué diverses subventions de fonctionnement à des associations. Elle précise que si les associations ne produisent pas les rapports d'activité et bilan financier demandés, la subvention prévue ne sera pas versée.

Madame le Maire présente les deux demandes de reçu ci-après :

- Coopérative scolaire AUBAS
- L'Amicale des Chasseurs de 3 villages

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents, l'attribution des subventions suivantes :

Amicale de chasse des 3 Villages	150.€
Coopérative scolaire	500 €

Le Maire,
Valène DUPUY



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
en Préfecture,
Et de la publication, le 15/09/2022

Le Maire
Valène DUPUY

